

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : **Oxide de manganèse**

Formule Chimique : MnO

Usage du produit :
: Pour la nourriture d'animaux.

Distribuer Par : Pestell Minerals & Ingredients
: 141 Hamilton Rd
New Hamburg, Ontario
CANADA N3A 2H1

Téléphone : +1 519-662-2877

Fax : +1 519-662-6242

Email : qa@pestell.com

Numéro d'Appel
d'Urgence
(Pour le fournisseur et le fabricant) : +1 613-996-6666 (CANUTEC)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Organes cibles

nerfs, Poumons

WHMIS Classification

Pas classé(e)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

HMIS Classification

Danger pour la santé: 0

Danger chronique pour la santé: *

Inflammabilité: 0

Dangers physiques: 0

Effets potentiels sur la santé

Inhalation : Peut être nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire.

Peau : Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.

Yeux : Peut provoquer une irritation des yeux.

Ingestion : Peut être nocif par ingestion.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Synonymes : Manganese monoxide

Formule : MnO

Poids moléculaire : 70.94 g/mol

No.-CAS	No.-CE	No.-Index	Concentration
---------	--------	-----------	---------------

Manganese oxide			
1344-43-0	215-695-8	-	>80%

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Condition d'inflammabilité

Non-inflammable ni combustible.

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Produits de combustion dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Manganese/oxides de manganese.

Donnée d'explosivité - sensibilité à un impact mécanique

Donnée non disponible

Donnée d'explosivité -sensibilité à une décharge statique

Donnée non disponible

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Conditions de stockage sûres

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Conserver dans un endroit sec.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Manganese oxide	1344-43-0	TWA	0.200000	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au

			mg/m3	travail (tableau 2 : VLE)
Remarques				
		VEMP	5.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWAEV	0.200000 mg/m3	Canada. Ontario OELs
		TWA	0.200000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	Effet adverse sur la reproduction			
		VEMP	0.200000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

La protection des voies respiratoires n'est pas requise. Utiliser des masque de protection type N95 (US) ou de type P1 (EN 143) pour se protéger des niveaux de poussières Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Contact total

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.11 mm

délai de rupture: 480 min

Matériel testé :Dermatril® (KCL 740 / Aldrich Z677272, Taille M)

Contact par éclaboussures

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.11 mm

délai de rupture: 480 min

Matériel testé :Dermatril® (KCL 740 / Aldrich Z677272, Taille M)

Source des données: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Téléphone +49 (0)6659 87300, e-mail sales@kcl.de,

Methode test: EN374

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique de l'utilisation prévue par nos clients. Ceci ne doit pas être interprété comme une approbation dans un quelconque scénario d'utilisation.

Protection des yeux

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau et du corps

Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail., Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Contrôles techniques spécifiques

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	poudre
Couleur	vert clair, vert foncé

Données de sécurité

pH	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	> 450 °C (> 842 °F)
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	Non applicable
Température d'inflammation	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité	5.45 g/cm ³ à 25 °C (77 °F)
Hydrosolubilité	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Odeur	Donnée non disponible
Seuil olfactif	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

Conditions à éviter

Donnée non disponible

Matières à éviter

Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Manganese/oxides de manganese.

Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Oral(e) DL50

DL50 Oral(e) - Rat - femelle - > 2,000 mg/kg

Inhalation CL50

CL50 Inhalation - Rat - mâle et femelle - 4 h - > 5.35 mg/l

Dermale DL50

Donnée non disponible

Autres informations sur la toxicité aiguë

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin - Pas d'irritation de la peau - OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin - Pas d'irritation des yeux - OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Souris - Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro - Souris - lymphocyte - avec ou sans activation métabolique - négatif

Génotoxicité in vivo - Souris - femelle - négatif

Cancérogénicité

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

ACGIH: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Tératogénicité

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (SGH)

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (SGH)

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Effets potentiels sur la santé

Inhalation

Peut être nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire.

Ingestion

Peut être nocif par ingestion.

Peau

Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.

Yeux

Peut provoquer une irritation des yeux.

Signes et Symptomes d'une Exposition

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées., Les hommes qui ont été exposés à la poussière de manganèse manifestent une diminution de la fertilité. L'empoisonnement chronique au manganèse agit surtout sur le système nerveux central. Les premiers symptômes sont notamment langueur, somnolence et faiblesse des jambes. Dans les cas plus avancés, le visage reste impassible et semble porter un masque, et il y a prédominance de troubles émotionnels notamment rire incontrôlable et démarche saccadée accompagnée de chutes. Un pourcentage élevé de pneumonies se rencontre chez les ouvriers exposés aux poussières et vapeurs de certains composés du manganèse.

Effets synergiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

RTECS: OP0900000

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité pour les poissons Essai en semi-statique CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - > 1.2 mg/l - 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques Essai en statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - > 4 mg/l - 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues Essai en statique CE50 - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) - > 1.3 mg/l - 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries CE50 - Traitement des Boues - > 1,000 mg/l - 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Évaluation PBT et vPvB

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT (US)

Not dangerous goods

TDG (Can)

Not dangerous goods

IMDG

Not dangerous goods

IATA

Not dangerous goods

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification WHMIS

Pas classé(e)

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. AUTRES INFORMATIONS

Codes H et Phrases R mentionnées dans la Section 3

Information supplémentaire

L'information ci-dessus est censée être exacte et représente la meilleure information actuellement disponible pour nous. Toutefois, nous n'offrons aucune garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de ces informations, et nous supposons aucune responsabilité découlant de son utilisation. Les utilisateurs devraient effectuer leurs propres enquêtes pour déterminer l'adéquation de l'information à leurs fins particulières. En aucun cas, Pestell Minerals & Ingredients Inc. ne pourra être tenu pour responsable des réclamations, des pertes ou des dommages de tiers ou des bénéfices exclusifs ou des dommages spéciaux, indirects, accessoires, consécutifs ou exemplaires, quelle qu'en soit la source, même si Pestell Minerals & Ingredients Inc a été informé de la possibilité de tels dommages.

Date de Version: March 04, 2019

Version: 1